

Aube Musique Ancienne

AMA Editions - La Compagnie des Humbles



Soutenez-nous !

Devenez mécène d'AUBE MUSIQUE ANCIENNE

faites un don dans le cadre du mécénat et diminuez le montant de vos impôts !

Entreprises & Particuliers

Aube Musique Ancienne

AMA Éditions - La Compagnie des Humbles

AUBE MUSIQUE ANCIENNE

Association loi 1901, créée le 8 Octobre 2007

Reconnue d'intérêt général et habilitée par la DDFIP de l'Aube à recevoir des dons

Siège social : 19, rue de Chaillouet, 10000 TROYES

RNA : 0103010196 - **SIRET** : 522 866 235 00016 - **NAF** : 9001Z - **N° TVA INTRACO** : FR77 522 866 235

Président : M. AMELINE Éric

Secrétaire : Mme ARNOULD-YUNCK Isabelle

Trésorier : M. CLAVERIE-ROSPIDE Xavier

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

CAISSE D'ÉPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE

6 Place de la République 10700 ARCIS-SUR-AUBE

IBAN : FR76 1513 5004 6004 0754 0700 548

BIC : CEPFRPP513

CONTACT

contact@aube-musique-ancienne.fr

www.aube-musique-ancienne.fr

Xavier CLAVERIE-ROSPIDE - 06 73 70 17 10 - xavier@la-compagnie-des-humbles.fr

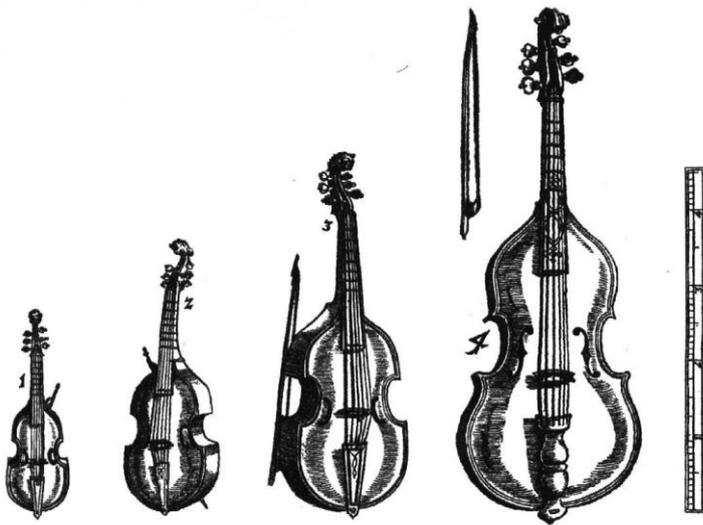
Sommaire

1. AUBE MUSIQUE ANCIENNE	4
2. La musique baroque vue par AUBE MUSIQUE ANCIENNE	5
3. Le chœur LA COMPAGNIE DES HUMBLES	5
4. AMA Éditions	6
5. Le projet 2022	7
6. La programmation 2022	8
7. Le budget 2022	9
8. Les 3 propositions de mécénat	10
9. Exemples de réduction d'impôt pour un don à AUBE MUSIQUE ANCIENNE	11
10. Statuts d'AUBE MUSIQUE ANCIENNE	12

1. AUBE MUSIQUE ANCIENNE

AUBE MUSIQUE ANCIENNE a été créée à Troyes en 2007, autour de Xavier Clavierie-Rospide. Composée de bénévoles passionnés de musique baroque, elle ne comprend pas de salariés. Elle a pour but de découvrir, de diffuser et d'interpréter des œuvres musicales européennes peu connues de la période de la fin du 16^{ème} jusqu'au 18^{ème} siècle. Pour ce faire elle propose deux types d'activité :

- **Une activité de recherche de partitions musicales** de cette époque, sur les sites Internet des bibliothèques européennes et américaines, leur transcription, et leur diffusion à titre gratuit sur le site de partage imslp.org. Depuis les premières mises en ligne en 2014, 141 partitions ont ainsi été partagées. Elles ont donné lieu à 63.214 téléchargements au 1er avril 2021.
- **Une activité de chant choral et d'interprétation de ces partitions** ainsi découvertes, au travers du chœur de l'association, dénommé « La Compagnie des Humbles ». Le chœur donne régulièrement des concerts à Troyes, dans l'Aube, et également dans les départements limitrophes.



Le budget de l'association est modeste. L'association ne perçoit pas de subventions et n'en sollicite pas.

Ce sont les cotisations de ses membres qui assurent son fonctionnement courant et les recettes liées aux concerts, vente ou billetterie, qui permettent d'en financer les frais, essentiellement le paiement de musiciens professionnels jouant sur des instruments anciens. La jauge des concerts étant modeste, les recettes le sont également, ce qui freine parfois l'envie de l'association de les développer.

Quant à son activité de diffusion, elle tient vivement à son fonctionnement actuel, centré sur l'intérêt général, et s'interdit de vendre son travail de recherche et de transcription de partitions, pour financer la production de concerts. Elle souhaite que, par l'utilisation de l'outil numérique, son travail continue de bénéficier gratuitement à tous les amateurs de musique ancienne et aux musiciens professionnels, de par le monde.

Dès lors, afin de développer ses activités, notamment celle de production de concerts, l'association AUBE MUSIQUE ANCIENNE s'est tournée récemment vers le mécénat. Le 28 mars 2019, elle a été reconnue d'intérêt général et habilitée par la DDFIP de l'Aube à recevoir des dons ouvrant droit à des réductions d'impôts. AUBE MUSIQUE ANCIENNE bénéficie d'ores et déjà depuis 2020 d'un partenariat de compétence avec une entreprise de conseil en communication.

Malgré le contexte sanitaire, AUBE MUSIQUE ANCIENNE s'adapte afin de continuer à développer ses activités et faire ainsi partager au plus grand nombre la musique baroque qu'elle aime, en notant d'ailleurs, qu'elle a découvert de très belles partitions de compositeurs locaux, Nicolas METRU et Pierre BOUTEILLER par exemple.

2. La musique baroque vue par AUBE MUSIQUE ANCIENNE

La musique ancienne a connu un regain d'intérêt il y a une trentaine d'années sous l'impulsion de chefs d'orchestre précurseurs, dont le souci de qualité artistique n'avait d'égal que la recherche d'authenticité. Les mélomanes ont pu alors découvrir tout un pan du répertoire trop longtemps négligé, allant de la Renaissance au Baroque. Ces chefs ont fait des émules et de nombreux ensembles, aux noms puisés dans l'histoire de la musique, ont vu le jour au cours de ces dernières décennies.

La démarche d'AUBE MUSIQUE ANCIENNE s'inscrit dans cette tendance : exigence quant aux règles d'interprétation, collaboration avec des musiciens confirmés jouant sur instruments anciens et volonté de faire découvrir un répertoire riche et peu joué par ailleurs. Curiosité, découverte et plaisir nous animent.

Nous souhaitons les partager avec vous par l'activité de l'ensemble vocal LA COMPAGNIE DES HUMBLES, mais également à travers plusieurs projets en réflexion (création d'un festival à Troyes, acquisition et mise à disposition d'instruments...) et la transcription de partitions originales (manuscrites ou imprimées).

Dans le même esprit, LA COMPAGNIE DES HUMBLES entend mettre en valeur les compositeurs aubois dont les œuvres ont traversé le temps : Nicolas METRU (c1605-c1665), Pierre BOUTEILLER (c1655-c1717) et Louis-Joseph MARCHAND (1690-1774).

Ses activités se diversifient désormais et se tournent vers l'organisation de rencontres musicales qui se veulent didactiques et conviviales. C'est ainsi qu'est né le concept BAROQUE & BULLES qui prendra corps dans un ou plusieurs lieux culturels.

3. Le chœur LA COMPAGNIE DES HUMBLES



Depuis septembre 2007, une vingtaine de chanteurs passionnés issus de formations amateurs de haut niveau se réunit afin d'interpréter des œuvres de la fin de la Renaissance et de l'époque baroque.

Si, par sa dénomination, l'ensemble annonce sa vocation à mener vers des contrées à découvrir, il entend également marquer ses origines champenoises en référence au fondateur en 1664 de la « Compagnie des Indes orientales », Jean-Baptiste Colbert, né à Reims et dont la famille s'installa à la fois à Troyes, dans l'Yonne et dans la Marne.

Pour les besoins de certains programmes, des instrumentistes professionnels spécialisés dans le répertoire de la musique ancienne sont invités à les accompagner.

Cette démarche, rare pour un groupe de musiciens amateurs, illustre son ambition stylistique et permet à la Compagnie d'affiner sa démarche d'une interprétation historiquement informée.

4. AMA Éditions

AMA ÉDITIONS est né en 2014 pour fournir à LA COMPAGNIE DES HUMBLES les partitions nécessaires à ses nouveaux projets. Jusqu'à cette date, la Compagnie utilisaient des partitions librement disponibles sur Internet, ce qui limitait son répertoire. La liberté ainsi acquise a permis de découvrir, au gré des recherches dans les collections des bibliothèques européennes et nord-américaines, des chefs d'œuvres inconnus.

Au 1er Avril 2021, plus de 63.000 téléchargements ont été enregistrés pour 141 œuvres différentes disponibles. Plusieurs centaines d'autres compositions sont d'ores et déjà transcrites et attendent des relecteurs volontaires.

La qualité du travail attire l'attention de grands musiciens et ensembles professionnels spécialisés dans la musique baroque. Quelques collaborations récentes ont particulièrement enthousiasmé l'équipe regroupée autour du responsable éditorial, Rémy Claverie, en premier lieu la participation à l'enregistrement *Ach Jesu stirbt* de l'ensemble *Vox Luminis*.

Depuis plusieurs mois, AUBE MUSIQUE ANCIENNE ÉDITIONS a entamé une collaboration avec des germanistes et des traducteurs européens. Cette nouvelle étape a pour but de publier de nouvelles partitions de musique allemande, notamment, un recueil de cantates de Reinhard Keiser (1674-1739).



5. Le projet 2022



Privées d'expression artistique depuis le printemps 2020, les structures culturelles ont soit fait le choix de l'attente et de la résignation, soit diversifié leurs activités pour rester visibles.

Aube Musique Ancienne, association fondée sur l'engagement bénévole de ses membres souhaite profiter de ce tournant pour imprimer un nouveau dynamisme à son action de diffusion de la musique baroque et provoquer une ouverture vers de nouvelles rencontres.

C'est dans ce contexte qu'est né « Baroque & Bulles », programme de rencontres conviviales autour d'un artiste et de son instrument, d'un conférencier, ou d'un artisan d'art. Ce concept novateur nécessite l'approfondissement du modèle économique d'Aube Musique Ancienne qui privilégie le partenariat entrepreneurial.

Pour mener à bien cette démarche, est apparue la nécessité de disposer d'un témoignage sonore et visuel du travail de La Compagnie des Humbles, l'ensemble vocal d'Aube Musique Ancienne.

Au terme de ces quelques mois de réflexion et de préparation, le projet s'est bâti autour des objectifs suivants :

- Création d'un outil audiovisuel de qualité
- Mise en œuvre du projet Baroque & Bulles
- Initiation de nouveaux partenariats

La concrétisation de ces projets verra prochainement le jour :

- Le 14 septembre 2022, lancement de Baroque & Bulles : présentation de la captation de la messe de N. Métru.
- Le 28 septembre 2022 : Conférence inaugurale : La musique baroque : qu'est-ce que c'est ???
- 19 octobre 2022 : Soirée rencontre musicale : Le Clavecin
- 23 novembre : Histoire de l'impression musicale (XVI-XVIII siècle)

Accompagnée dans sa démarche par Rony CELESTE (Marketing & Innovation), Aube Musique Ancienne souhaite fédérer autour de son projet des femmes et des hommes de tous horizons désireux de soutenir une action culturelle de qualité ouverte à tous.

D'ores et déjà, Aube Musique Ancienne est fière et heureuse d'annoncer une résidence artistique à la Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière.

Dans un futur proche, à l'été 2023, nous espérons également mener à bien un projet de création de festival déambulant, Champs baroques.

Parallèlement, nous poursuivons la diffusion de notre offre musicale offrant de multiples possibilités (animations patrimoniales, concerts de festivals, soutiens aux politiques culturelles des collectivités locales.... Ces propositions requièrent également l'aide de généreux mécènes.

6. La programmation 2022

Dimanche 15 mai 2022, 16h00

Concert



Troyes et l'Europe musicale du XVII^{ème} siècle : œuvres de J.C. BACH, C. MONTEVERDI, P. BOUTEILLER, N. METRU
Église de Barberey-Saint-Sulpice

Samedi 14 mai 2022, 20h30

Concert, dans le cadre de la Nuit des Musées

Troyes et l'Europe musicale du XVII^{ème} siècle : œuvres de J.C. BACH, C. MONTEVERDI, P. BOUTEILLER, N. METRU
Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière (MOPO), Troyes

Mercredi 14 septembre 2022, 19h00

Rencontre



Lancement de la saison Baroque & Bulles
Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière (MOPO), Troyes

Samedi 17 septembre 2022

Concert

L'Harmonie Universelle
Institut Universitaire Européen Rachi, Troyes

Mercredi 28 septembre 2022

Conférence Baroques & Bulles



La musique baroque, qu'est-ce que c'est ?
Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière (MOPO), Troyes

Mercredi 19 octobre 2022

Rencontre musicale Baroque & Bulles



Tout savoir sur le clavecin
Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière (MOPO), Troyes

Mercredi 23 novembre 2022

Conférence Baroque & Bulles



Histoire de l'Impression musicale entre le XVI^{ème} et le XVIII^{ème} siècle
Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière (MOPO), Troyes

Le Cycle BAROQUE & BULLES

Le Cycle BAROQUE & BULLES est le fruit d'une réflexion suscitée par l'envie de diffuser largement et plaisamment la musique des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Cette musique, même si elle est accessible par tout public, mérite une mise en lumière apportant tant une perspective artistique, qu'historique, mais aussi technique, sociologique ou économique.

BAROQUE & BULLES est donc un cycle de rencontres déclinées en concerts, conférences ou visites. Pour ce faire, AUBE MUSIQUE ANCIENNE sera en résidence artistique à la MOPO où pourront se tenir les conférences et rencontres musicales. Les visites permettront de mettre en valeur le travail d'artisans d'art (facteur d'orgue, luthier, ...) ou de visiter des musées.

La première année de BAROQUE & BULLES, la saison 2021-2022, débutera par une conférence inaugurale portant sur une explication grand public de la musique baroque qui sera suivie par des présentations des instruments emblématiques : clavecin, luth, théorbe, ...

Ces rencontres se concluront par un moment de convivialité permettant de créer un dialogue et des échanges entre les conférenciers, artistes, membres de l'association et mécènes dont le soutien permettra le financement de ce projet.

8. Les 3 propositions de mécénat

AUBE MUSIQUE ANCIENNE a la volonté d'assurer davantage encore la pérennité de ses productions et fait appel aux dons. Elle sollicite notamment les dons provenant des entreprises auboises, l'occasion en tant qu'acteurs économiques de contribuer à la dynamisation du territoire en soutenant la vie culturelle.

AUBE MUSIQUE ANCIENNE propose trois niveaux de mécénat en fonction du montant du don effectué :

	Don versé à AUBE MUSIQUE ANCIENNE		
	- de 500 €	+ de 500 €	+ de 1.000 €
Présence sur le programme de chaque événement : logo/nom	X	X	X
Présence (logo/nom) sur le site Internet de l'association avec lien vers votre site aube-musique-ancienne.fr	X	X	X
Post d'annonce de votre partenariat sur Facebook		X	X
10 invitations pour vos clients, prospects, collaborateurs... pour chacun des événements (concert, conférence, enregistrement...)			X
Accueil personnalisé lors des différents événements (concert, conférence, enregistrement...)			X
Présence sur les kakémonos de présentation de l'association : logo/nom			X
Participation aux différents rendez-vous avec la presse			X

9. Exemples de réduction d'impôt pour un don à AUBE MUSIQUE ANCIENNE

Article 238 bis du CGI pour les entreprises & Article 200 du CGI pour les particuliers en vigueur depuis le 01/01/2022

- Cas d'une entreprise, d'un artisan ou d'un commerçant** (IS, BIC ou bénéfices agricoles)

Le cadre du mécénat d'entreprise permet de bénéficier d'une réduction d'impôt en cas de don à une œuvre d'intérêt général de 60 % jusqu'à 2 M€, 40 % au-delà de 2 M€, plafonnée à 20 000 € ou 5 pour mille du chiffre d'affaires de l'entreprise (en cas de dépassement de cette limite, l'excédent de versement constaté au cours d'une année est reportable sur les cinq années suivantes)

Exemple de don effectué à AUBE MUSIQUE ANCIENNE	500 €	1.000 €	1.500 €	2.000 €	3.000 €
Réduction d'impôt (60%)	300 €	600 €	900 €	1.200 €	1.800 €
Coût net pour une entreprise	200 €	400 €	600 €	800 €	1.200 €

- Cas d'un particulier**, personne physique

Les dons au profit d'organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20% du revenu imposable. En cas de dépassement de cette limite, l'excédent de versement constaté au cours d'une année est reportable sur les cinq années suivantes.

Exemples de don effectués à AUBE MUSIQUE ANCIENNE	50 €	100 €	200 €	300 €	400 €
Réduction d'impôt (66%)	33 €	66 €	132 €	198 €	164 €
Coût net pour un particulier	17 €	34 €	68 €	102 €	136 €

STATUTS

Article 1^{er} : TITRE

Il est créé entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, une association qui a pour titre : **Aube Musique Ancienne**

Article 2 : BUT

Elle a pour but d'interpréter de la musique vocale de toutes époques et de favoriser la diffusion de la musique dans le département de l'Aube.

Article 3 : SIEGE SOCIAL

L'association a son siège 19, rue de Chaillouet à TROYES (10000)

Article 4 : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

L'association se compose de membres bienfaiteurs, de membres honoraires, de membres actifs

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent une cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.

Sont membres actifs, les personnes qui, après avoir pris connaissance des présents statuts, sont agréés par le bureau et s'engagent à payer une cotisation dont la périodicité et le montant sont fixés en Assemblée générale.

Article 5 : COMPOSITION DU BUREAU

Le Bureau de l'association se compose d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Ces fonctions sont gratuites.

Pour faire partie du Bureau, il convient d'être majeur et de jouir de ses droits civils et politiques.

Le Président ou son délégué représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Le Bureau est élu par l'Assemblée générale.

Article 6 : ATTRIBUTION DU BUREAU

Le Bureau statue sur toutes les questions intéressant l'association, notamment sur les admissions provisoires ou définitives, les exclusions, la gérance de la caisse et toutes les questions intéressant l'administration de l'association.

Article 7 : DUREE DU MANDAT

Les membres du Bureau sont élus pour 3 ans. Les sortants sont toujours rééligibles.

Article 8 : RESSOURCES

Les ressources de l'association se composent des cotisations de ses membres, des subventions qui pourront lui être allouées par l'Etat, le Département, les communes.

Article 9 : DEPENSES

Les fonds recueillis servent exclusivement à pourvoir aux frais généraux (chauffage, éclairage, contributions, entretien des locaux, etc...) et au financement des activités (notamment, musiciens, locations immobilières et mobilières, formation, ...). Aucun membre de l'association ne peut-être tenu personnellement responsable de ces dépenses.

Article 10 : RADIATIONS ET EXCLUSIONS

Pourra être considéré comme démissionnaire tout membre dont la cotisation n'aura pas été réglée définitivement, tout membre qui ne se conformera pas aux présents statuts ou dont la conduite aura porté atteinte à l'association.

Notification en sera faite à l'intéressé après l'avoir entendu. Cette décision sera sans appel.

Article 11 : ASSEMBLEE GENERALE

Tous les ans au moins, en assemblée générale, le Bureau donne le compte rendu de la situation générale et financière de l'association.

Cette Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et procède, s'il y a lieu, au renouvellement partiel des membres du Bureau.

Pourront participer aux délibérations de l'Assemblée générale, les membres à jour de leur cotisation.

Article 12 : MODIFICATIONS AUX STATUTS

Toute demande de modification aux présents statuts pourra être présentée à l'Assemblée générale, à la condition qu'elle soit remise au Bureau 3 mois à l'avance et signée du quart au moins des membres actifs de l'association.

Elle ne sera admise que si elle est votée par la moitié plus un, des membres en exercice de l'association.

Article 13 : DISSOLUTION

La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que par une assemblée générale convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article 12. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais, à 15 jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des membres présents ou représentés.

Cette Assemblée nommera alors 2 commissaires qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association dans les conditions qu'elle aura fixées.

Après liquidation, les fonds disponibles seront versés à une association œuvrant dans le domaine culturel.

A Troyes, le 5 octobre 2007

Le Président,

Xavier CLAVÉRIE - ROYER



Le Trésorier

Anne-Frédérique FULLHARD



